

## Conditions générales de vente : Applicables à toutes les réservations

### **ARTICLE 1 - Champ d'application**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat/réservation, par toute personne («Les Clients ou le Client»), de séjours en hébergement (chambres et/ou repas)(« Les Services ») proposés par le Relais des Dames représenté par Mme EYRAUD Sarah («Le Prestataire») immatriculée au Greffe de Lyon sous le n°811194638.

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet du Prestataire [www.le-relais-des-dames.fr](http://www.le-relais-des-dames.fr). Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client. Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions. Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion de tout contrat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente. Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes : 7 rue Romagnon 69250 FLEURIEU SUR SAONE

### **ARTICLE 2 – Commandes**

Après avoir accepté les conditions générales de vente (sur Internet ou par signature manuscrite), dont il déclare avoir pris connaissance et les avoir acceptées, le Client est invité à contacter le Prestataire afin de procéder au règlement de l'acompte soit par carte bancaire, soit par virement, soit par chèque.

Les prestations de restauration doivent être commandées au minimum 48 heures à l'avance. Les horaires de service seront convenus à l'avance avec le Prestataire et s'établiront entre 19h00 et 20h30 pour le début du service et 21h30 pour la fin du service.

En transmettant les coordonnées bancaires nécessaires au paiement, ou en envoyant un chèque de réservation, le client valide et confirme sa commande et est irrévocablement lié. Son acceptation ne pourra être ultérieurement remise en cause. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La réservation du Service ne sera considérée comme définitive qu'après encaissement par le prestataire de l'intégralité de l'acompte dû (à savoir 70% du montant total tel que défini article 4). La commande sur devis n'est définitive qu'après l'encaissement d'un acompte de 70% du montant total de la commande.

En cas d'annulation de la commande par le Client, après son acceptation par le Prestataire (encaissement de l'acompte), pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini article 4, sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

### **ARTICLE 3 - Tarifs**

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet du Prestataire, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros et TTC. Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le catalogue tarif du Prestataire, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment. Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

### **ARTICLE 4 - Conditions de paiement**

Un acompte correspondant à 70% du prix total des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Le solde du prix est payable au comptant, le jour de la fourniture desdits Services, dans les conditions définies à l'article «Fourniture des Services» ci-après.

Les modes de paiement acceptés sont les cartes bancaires Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues et les chèques bancaires émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

### **ARTICLE 5 - Fourniture de services**

Le contrat est établi pour une capacité précise de personnes (que ce soit pour la restauration ou l'hébergement). Si le nombre de personnes dépasse la capacité d'accueil, le prestataire peut refuser les Clients supplémentaires. Dans ce cas, toute modification ou rupture du contrat sera considérée à l'initiative du Client.

Le Client peut séjourner avec un animal domestique moyennant paiement d'un supplément de tarif, forfaitairement fixé à 10€ par animal et par séjour. Le client est alors tenu, lors de la réservation, d'indiquer le nombre d'animaux familiers qui l'accompagneront. Des modalités de séjour spécifiques aux animaux familiers pourront être précisées par le Prestataire dans un règlement intérieur affiché dans l'hébergement.

Les chambres sont disponibles à partir de 17h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées pour 10h00 le jour du départ. Un supplément correspondant à 70% d'une nuitée sera facturé en cas de non-respect de l'heure maximale de départ. Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu du début du séjour, le présent contrat devient nul. En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

Le Client pourra avoir accès à la piscine durant la période de mai à septembre de 10h à 21h. La baignade n'est pas surveillée et l'accès, interdit aux enfants non accompagnés, se fait sous la propre responsabilité du Client. Il appartient au Client d'informer immédiatement le Prestataire de toute dégradation. Seules les personnes hébergées par le Prestataire ont accès à la piscine.

Le Client accepte et s'engage à utiliser la chambre et, le cas échéant, la piscine, de manière raisonnable. Aussi tout comportement contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public amènera le Prestataire à demander au client de quitter l'établissement sans aucune indemnité et ou sans aucun remboursement si un règlement a déjà été effectué.

En cas de non respect des conditions prévues dans cette clause par le Client, le Prestataire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.

#### **ARTICLE 6 - Responsabilité du Prestataire - Garantie**

Le Vendeur qui offre à un Client des prestations est l'unique interlocuteur de ce Client et répond devant lui de l'exécution des obligations découlant des présentes conditions de vente. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable des cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du séjour.

#### **ARTICLE 7 – Assurances**

Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être couvert par une assurance pour ces différents risques.

#### **ARTICLE 8 - Imprévision**

Les présentes Conditions Générales de Vente excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil pour toutes les opérations de Fourniture de Services du Prestataire au Client. Le Prestataire et le Client renoncent donc chacun à se prévaloir des dispositions de l'article 1195 du Code civil et du régime de l'imprévision qui y est prévu, s'engageant à assumer ses obligations même si l'équilibre contractuel se trouve bouleversé par des circonstances qui étaient imprévisibles lors de la conclusion de la vente, quand bien même leur exécution s'avèrerait excessivement onéreuse ainsi qu'à en supporter toutes les conséquences économiques et financières.

#### **ARTICLE 9 - Force majeure**

Les Parties ne pourront être tenus pour responsables si la non-exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

#### **ARTICLE 10 – Modification/Annulation du fait du Client**

En cas de modification ou d'annulation de séjour, après encaissement de l'acompte, aucun remboursement, ni versement d'indemnité n'interviendra. Le solde de la Prestation ne sera pas facturé.

#### **ARTICLE 11 - Résolution du contrat**

Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit, la mise en demeure résultant du seul fait de l'inexécution de l'obligation, sans sommation, ni exécution de formalités.

#### **ARTICLE 12 - Droit applicable – Langue**

Les présentes Conditions Générales de Vente, rédigées en langue française, et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

#### **ARTICLE 13 – Litiges**

Tous les litiges auxquels les opérations de Fourniture de Services conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pas pu être résolus à l'amiable entre le Prestataire et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par ex) en cas de contestation.

#### **ARTICLE 14 - Information précontractuelle - Acceptation du Client**

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.221-5 du Code de la consommation et notamment les informations relatives aux caractéristiques essentielles et au prix du Service, aux informations relatives à l'identité, coordonnées et activités du Prestataire, aux informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; à la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne, de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.